

ANNULATION partielle et inscription de crédits supplémentaires au budget de 1959.

Messieurs,

Je vous demande de voter, par autorisation spéciale:

- l'annulation partielle des crédits ci-après:

Chap. I	art. 5	- Allocation familiale et sal. unique.	125.000.-
Chap. II	art. 13	- Frais des assemblées électorales...	80.000.-
Chap. VI	art. 1	- Trait. & ind. des sap. pompiers	650.000.-
Chap. VI	art. 3	- Allocations fam. et salaire unique.	125.000.-
Chap. VIII	art. 1	- Salaires et indtés du gardien de cimetière	125.000.-
Chap. VIII	art. 3	- Allocat. fam. et salaire unique	70.000.-
<hr/>			
Chap. XV	art. 1	- Salaire et indtés du pers. abat-toir et marchés	100.000.-
Chap. XVIII	art. 2	- Allocat. familiale et sal. unique	300.000.-
Chap. XXI	art. 6	- Bourses scolaires	30.000.-
Chap. XXIX	art. 1	- Indté à un professeur de musique	80.000.-
Chap. XXII		- Personnel de la piscine	260.000.-
<hr/>			
			1.945.000.-
<hr/>			

et l'ouverture de crédits supplémentaires aux chap. et art. suivants :

Chap. I	art. 6	- Part. comm. au fonctionnement Caisse de retraite	111.900.-
Chap. IV	art. 1	- Trait. et indtés des gardes Champêtres	29.000.-
Chap. IV	art. 2	- Allocation fam. et salaire unique	40.000.-
Chap. XI	art. 1	- Sal. des 25 journaliers	274.000.-
Chap. XVIII	art. 1	- Service des bâtiments communaux	150.000.-
Chap. XXI	art. 2	- Location des écoles primaires publiques	90.000.-
Chap. XII	art. 3	- Balayage des rues etc.	1.000.000.-
Chap. XXI	art. 5	- Fourniture aux élèves indigents	100.000.-
Chap. XVIII	A.S.	- Honoraires à un Ingénieur Conseil	150.000.-
<hr/>			
			1.945.000.-
<hr/>			

Approuvé
 Saint-Denis le 7 janvier 1960
 R. le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général
 Signé: Bobbe

Le Maire,
 Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Messieurs, je vous demande, d'autre part, de voter par autorisation spéciale, l'annulation de crédits aux chapitres et articles ci-après:

Chap. I	art. 1	- Trait. et indtés employés perm. des Sces administratifs.....	850.000.-
"	I	art. 3 - Sécurité Sociale (centr. patronale)	150.000.-
"	I	art. 10 - Contr. à la Caisse des Dépôts et Onsignations	200.000.-
"	V	art. 1 - Equipement des gardes champêtres.	100.000.-
"	VII	art. 1 - Entretien matériel d'incendie ...	20.000.-
"	IX	art. 3 - Service des Vidanges	190.000.-
"	XIX	art. 4 - Assurance bât. contre l'incendie..	200.000.-
"	XXV	art. 4 - Capital décès	750.000.-
			<hr/>
			2.465.000.-
			<hr/>

et l'ouverture de crédits supplémentaires aux chapitres et articles suivants:

Chap. XXXII	art. 10	- Intérêt et amortissement pour construction abattoir	465.000.-
"	XXXIV	art. 2 - Acquisition terrain Rue Huisseau des Noirs	2.000.000.-
			<hr/>
			2.465.000.-
			<hr/>

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
Saint-Denis le 7^e janvier 1960
Pr. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Bolotte*